

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2017

Présents: Michel SOULES, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Robert FOURCADE, Sylvette PUEYO, Patricia BOUYSSOU, Pascal MONIER, Nelly LEJARRE,

Pouvoirs:
Sabine GARCIA à Sylvette PUEYO
Fatima AMRANI à Michel SOULES
Alain GUIRAUD à Robert FOURCADE

Absents non excusés : MAILHE Ludovic, Cécile REYES, Thierry GOUT, Patrick PUBIL

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS.

Début de séance à 19h 25 mn

Mise à jour du PCS.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal l'obligation de mettre à jour le PCS et demande de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Contrat de maintenance et changement du photocopieur.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui informe le conseil municipal de la nécessité du remplacement du photocopieur et du renouvellement du contrat de maintenance car celui-ci arrive en fin de contrat. Mr Patrick SUBIAS a renégocié la maintenance et pu engendrer une économie d'environ 1500 €par an.

Monsieur Le Maire demande de voter le changement du photocopieur et le renouvellement du contrat de maintenance.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Achat et remplacement de deux caméras.

Monsieur Le Maire souhaite ajouter une caméra à l'avenue des Platanes et remplacer deux caméras anciennes générations par des nouvelles générations pour une meilleure visibilité la nuit.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de voter l'achat et le remplacement de deux caméras

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Renégociation des tarifs assurances des véhicules et bâtiments.

Monsieur Le Maire donne la parole à monsieur Patrick SUBIAS. Mr Patrick SUBIAS a demandé une proposition de service, Mission d'assistance dans la mise en concurrence des contrats d'Assurance par le cabinet GS CONSEILS. Le cabinet GS CONSEILS a estimé qu'un gain potentiel moyen de 15 à 25% peut être réaliser par rapport à nos cotisations actuelles. Pour l'ensemble des expertises, le pourcentage des honoraires est fixé à 80% des gains réalisés par la commune la première année suivant la cotisation.

Il est à noter que l'intervention du cabinet GS CONSEILS ne coûtera rien car elle est rentabilisée dès la première année et uniquement la première année grâce aux économies réalisées, nous laissant le bénéfice de l'entièreté des gains sur les années suivantes.

Monsieur le Maire demande au conseil de voter la renégociation des tarifs assurances véhicules et bâtiments.

Le conseil municipal vote « POUR » à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard.

Montant de la redevance du domaine public de France Télécom.

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Patrick SUBIAS qui informe le conseil municipal du montant de la redevance pour l'année 2017 que la commune va percevoir pour occupation du domaine public par les réseaux et ouvrages communications électriques.

Année	Redevance
2017	353,00 €

Monsieur Le Maire demande de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Financement du FUL

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal le rôle du FUL (fond unique du logement, géré par le conseil départemental) qui a pour but d'aider les familles en difficultés pour entrer dans les logements. Le FUL a demandé à la commune de Berriac une participation sous forme de subvention sachant qu'elle a donnée 8 500 € pour aider certaines familles de la commune.

Monsieur Le Maire propose de verser 500 € au FUL et demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Installation d'une nouvelle climatisation.

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Patrick SUBIAS. Comme la Mairie va faire des travaux de réfection de la façade Nord de la Mairie, et que nous sommes obligés de déplacer l'actuelle climatisation du secrétariat, Monsieur Patrick SUBIAS propose d'installer une autre climatisation pour le secrétaire de Mairie en même temps afin de minimiser les coûts de déplacement et d'installation.

Monsieur Le Maire demande de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Site internet de la Mairie.

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Patrick SUBIAS, qui informe le conseil municipal de la nécessité d'avoir un site internet afin d'être présent et communiquer sur internet est devenu incontournable, d'avoir un endroit où les gens puissent avoir une information fiable et officielle sur notre commune.

Monsieur Le Maire demande de voter la création du site internet de la commune

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Embauche d'un C.A.E

Monsieur Le Maire informe que l'embauche d'un C.A.E sera effectif mi-juillet.

Marquage et traçage bandes blanches Avenue des Pyrénées et Avenue des Platanes.

En l'absence de Monsieur Alain GUIRAUD, Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui expose au conseil municipal qu'une demande de

travaux a été demandée auprès de plusieurs entreprises de signalisations. Les deux entreprises qui ont répondu sont :

Ets SIGNAUX GIROP LANGUEDOC	4 499,39 €
Ets SIGNATURE	5 088,60 €

A prestation égale, la commission des travaux à retenue l'entreprise SIGNAUX GIROP LANGUDOC dont le montant du devis été moins cher de 589,21 €

Monsieur Le Maire demande au conseil de suivre l'avis de la commission des travaux et de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Questions diverses.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui fait part de la réunion qu'il a eu entre Monsieur Alain GUIRAUD et un technicien de l'ATD 11 afin de trouver une solution au excès de vitesse à l'entrée de Berriac Avenue des Platanes. Après étude de la topographie des lieux, il a été convenu d'installer des écluses afin de limiter la vitesse à l'entrée de la commune. Les travaux d'un montant de 2 000 €serait fait en régie par les employés communaux.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de voter l'installation des écluses à l'entrée de la commune Avenue des Platanes.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45 mn